



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an 2023, le 4 avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2023 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : M.M. Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Six, M. Voisin, Mme Plesse, M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir : M. Vandamme pouvoir à M. Bourgin, Mme Sinty pouvoir à M. Bouxirot, Mme Dubuisson pouvoir à Mme Quillent, M. Frénéa pouvoir à Mme Six

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après
dépôt Préfecture du Val d'Oise.

Le 12/04/2023

Et publication du : 12/04/2023

D2023 04 Avril

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL APRES LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 1 171 830.41 euros. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent :



Résultat à la clôture de L'exercice 2022	résultat 2021 reporté	résultat cumulé à affecter
+ 106 301.41€	+ 1 065 529.00€	+ 1 171 830.41€

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 378 234.10 euros pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de L'exercice 2022	excédent de financement 2021 reporté	résultat cumulé	RAR dépenses
+ 129 964.89€	+ 248 269.21€	378 234.10€	256 050€
			+ 122 184.10€

Décision,

Le conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L 2311-5 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur Bouxirot, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante : au 1068 100 000€ et de reporter à la section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement cumulé de **1 071 830.41 euros** au (R002) section fonctionnement recettes

Article 2 : de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent du report d'investissement (R001) de **378 234.10 euros**

Article 3 : de reprendre ces résultats au budget primitif 2023

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

2023/04

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN

